

CATALOGUE DES ACTEURS LOCAUX



ANTILLES GUYANE



Introduction



Ce catalogue recense les ressources locales en matière de handicap susceptibles d'être mobilisées par un employeur public dans la mise en œuvre de sa politique d'emploi et de maintien de travailleurs handicapés.

Il est structuré suivant 6 thèmes :

- **reconnaissance**
- **conseil et accompagnement stratégique,**
- **recrutement,**
- **maintien dans l'emploi,**
- **formation**
- **expertise complémentaire**

Chaque partie décrit les intervenants et les dispositifs propres à chaque problématique et donne accès à leurs coordonnées de contact ainsi qu'à des ressources complémentaires sous forme de documents à télécharger ou par renvoi vers d'autres sites internet.

Il n'a pas été possible de rassembler ici l'intégralité des professionnels en mesure d'intervenir sur le champ du handicap. **Si vous ne trouvez pas dans ce catalogue la réponse à vos besoins, n'hésitez pas à contacter la coordination du Handi-Pacte.**

SOMMAIRE

RECONNAISSANCE

Rôle des acteurs

MDPH

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Rôle des acteurs

- Service de médecine préventive
- Médecine agréée
- Centre de Gestion
- Plateforme de prêt de matériel
- Cap Emploi
- Prestations d'appui Spécifiques
- EPAAST
- INCLU'PRO
- CNFPT
- Dispositif Emploi Accompagné
- Aides techniques et humaines du FIPHFP
- MDPH (PCH)

CONSEIL/STRATEGIE

Rôle des acteurs

- FIPHFP
- DTH
- DEETS
- PFRH

FORMATION

Rôle des acteurs

- CNFPT
- ANFH
- ESRP ESPO - FAGERH
- Ressources Handicap Formation
- Aides techniques et humaines du FIPHFP

RECRUTEMENT

Rôle des acteurs

- Lieu Unique d'Accompagnement
- Missions locales
- APEC
- Centre de Gestion
- Aides techniques et humaines du FIPHFP
- ESAT / EA
- ESRP

EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

Rôle des acteurs

- Plateforme de prêt de matériel
- Aides techniques et humaines du FIPHFP
- INCLU'PRO
- EPAAST
- Prestations d'appui Spécifiques
- Dispositif Emploi Accompagné
- Ressources Handicap Formation

Reconnaissance



Lorsque **l'état de santé d'une personne impacte ses possibilités de participation à la vie en société**, elle va pouvoir faire reconnaître administrativement sa situation. Cette reconnaissance administrative lui **permettra de bénéficier** de « **mesures appropriées** » au vue de « **ses besoins dans une situation concrète** », cela quelque soit **les domaines visés par la loi** :

- **l'accès à l'emploi**
- **L'accès au logement**
- **L'accès aux biens et services**
- **L'Éducation et la formation**

Délivrées par la Maison
Départementale des
Personnes Handicapées
MDPH

- **Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé**, RQTH
- **La Carte Mobilité Inclusion**, CMI invalidité/priorité/stationnement
- **L'Allocation aux Adultes Handicapés**, AAH

Délivrées par la **Sécurité
Sociale**

- La **pension d'invalidité** (réduction d'au moins 2/3 de la capacité de travail)
- La **rente d'accident du travail** ou de **maladie professionnelle** (incapacité permanente partielle au moins égale à 10%)

Spécificités **fonction
publique**
Dispositions statutaires

- **Titulaires d'un emploi réservés**
- **Agents bénéficiant d'une ATI ou ATIACL**
- **Agents reclassés** (changement d'affectation validé par le Comité Médical pour raison de santé et reclassement statutaire)

Conseil et accompagnement stratégique



Les politiques publiques en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap impulsées par la loi du 11 février 2005. Elle pose les grands principes de la politique du handicap qui conjugue :

- une **stratégie d'accessibilité aux dispositifs de droit commun**, en matière de scolarisation, d'emploi, de santé, de cadre de vie et d'activités de la vie sociale ;
- et une **stratégie de compensation pour réduire et surmonter les incapacités fonctionnelles des personnes elles-mêmes**.

La **politique du handicap est définie par le Comité Interministériel du Handicap** (CIH), présidé par le Premier ministre et composé de la quasi-totalité des ministres du gouvernement.

Les **acteurs institutionnels** sont chargés de **décliner les politiques publiques dans les territoires en s'assurant d'inclure le volet handicap dans l'ensemble des projets**. Pour être au plus près des besoins des employeurs et des partenaires, **plusieurs acteurs proposent une offre de conseil et d'accompagnement pour les employeurs publics et les partenaires**. Celle-ci peut concerner la mise en œuvre d'une action, d'un plan d'actions, voire d'une politique d'emploi des personnes handicapées.

FIPHFP – Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

DTH – Directeurs Territoriaux Handicap

DEETS - Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi et des Solidarités

PFRH- Plates-Formes d'appui interministériel à la Gestion des Ressources Humaines dans la fonction publique d'État

Recrutement



Afin de réussir ses recrutements, l'employeur public peut bénéficier de **l'appui de services en mesure de relayer ses besoins et/ou de lui présenter des candidats**. Ces services sont :

**Lieu Unique
d'Accompagnement (LUA)**

Offre de services (Pôle emploi et Cap emploi) à destination de **l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs**

Les missions locales

Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans afin de surmonter les difficultés qui font obstacles à leur insertion professionnelle et sociale.

L'Apec

Accompagnement des cadres dans les étapes de leur carrière professionnelle.

**Les Centres de Gestion de la
fonction publique territoriale**

Accompagnement des collectivités affiliées dans **l'ensemble du processus de recrutement : développement de l'apprentissage, aide à la gestion administrative liée à l'intégration de l'agent.**

ESAT/EA

Propose aux employeurs des **activités de services ou la mise à disposition de travailleurs en situation de handicap.**

Pour réussir l'intégration de personnes handicapées, certains **appuis spécifiques complémentaires peuvent lui être proposés par ces services** :

Aménager le Poste

CAP Emploi
ÉPASST (étude préalable à l'aménagement/adaptation des situations de Travail)
Plateforme de prêt de matériels

Adapter en formation

Ressources Handicap Formation (RHF)

**Accompagner dans l'emploi une
personne en situation de handicap
moteur, visuel ou auditif**

Prestations d'Appui Spécifique (PAS)

**Accompagner dans l'emploi une
personne ayant un handicap
intellectuel, psychique ou cognitif**

Prestations d'Appui Spécifiques (PAS)
Dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes handicapées (aides du FIPHFP pour les agents non reconnus bénéficiaires de l'obligation d'emploi)

Maintien dans l'emploi

Le maintien dans l'emploi fait intervenir divers acteurs, du diagnostic de santé à l'accompagnement de l'agent en passant par l'appui aux recherches de solutions, pour réussir le maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap, **l'employeur peut compter sur un panel varié d'aides et de mesures spécifiques :**

POUR LE DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

- Service de médecine préventive
- Médecine agréée
- Centre de Gestion (employeurs territoriaux affiliés)

POUR METTRE EN ŒUVRE LES SOLUTIONS ADAPTÉES

Aménagement du poste :

Plateforme de prêt de matériels

Orientation et formation professionnelle :

- INCLU'PRO
- Au CNFPT (bilan de compétence et orientation et évolution professionnelle)

Accompagnement :

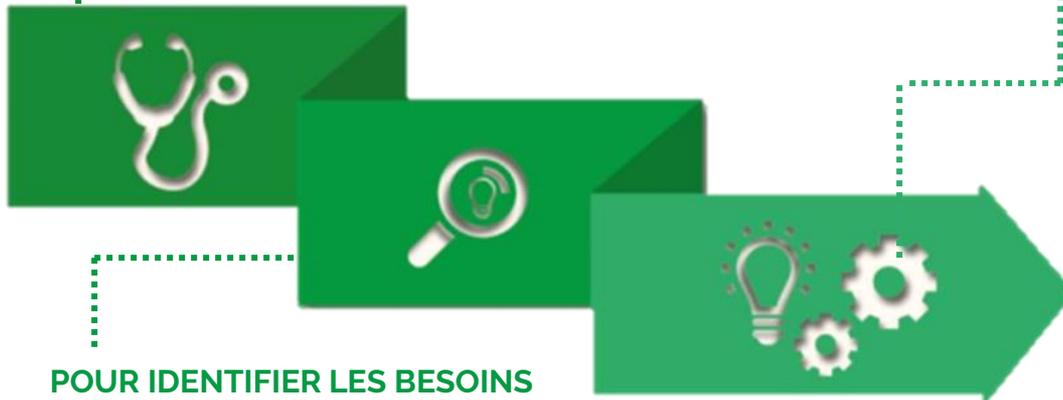
- Le Dispositif Emploi Accompagné
- Dispositif d'accompagnement (aide du FIPHFP)

Aides financières :

- Les aides techniques et humaines du FIPHFP
- Prestation de Compensation du Handicap (PCH) de la MDPH

POUR IDENTIFIER LES BESOINS

- Cap Emploi
- Les PAS
- L'EPAAST





Pour les employeurs comme pour le public en situation de handicap, **le FIPHFP dispose d'un panel d'aides** permettant notamment de :

- former et informer
- financer des aides techniques et humaines dans le cadre d'une formation
- faciliter l'accueil d'élèves et d'étudiants handicapés
- développer l'utilisation du contrat d'apprentissage
- former et informer les personnels susceptibles d'être en relation avec des travailleurs handicapés

Les aides du FIPHFP

Les organismes intervenants dans le champ de la formation :

- **Pour la fonction publique territoriale** : le CNFPT
- **Pour la fonction publique hospitalière** : L'ANFH
- **Pour la fonction publique d'État** : l'école nationale et les instituts régionaux d'administration
- **Pour tous** : la Fagerh, les Centres de Formation d'Apprentis

Enfin certains acteurs peuvent être mobilisés, soit à l'attention de l'entourage professionnel ou de l'agent concerné afin de lui permettre de conforter ou d'acquérir des compétences lui permettant de sécuriser le parcours de formation :

- La **Ressource Handicap Formation** (RHF) : Accompagne les organismes de formation à l'accessibilité universelle et à l'appui des situations individuelles complexes
- Les **Prestations d'Appui Spécifiques** (PAS) : expert spécifique du handicap

EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES



Des ressources spécialisées sur des champs spécifiques du handicap, peuvent également être mobilisés tout au long du processus d'intégration ou de maintien dans l'emploi d'un agent en situation de handicap.

Prévenir les situations d'inaptitude

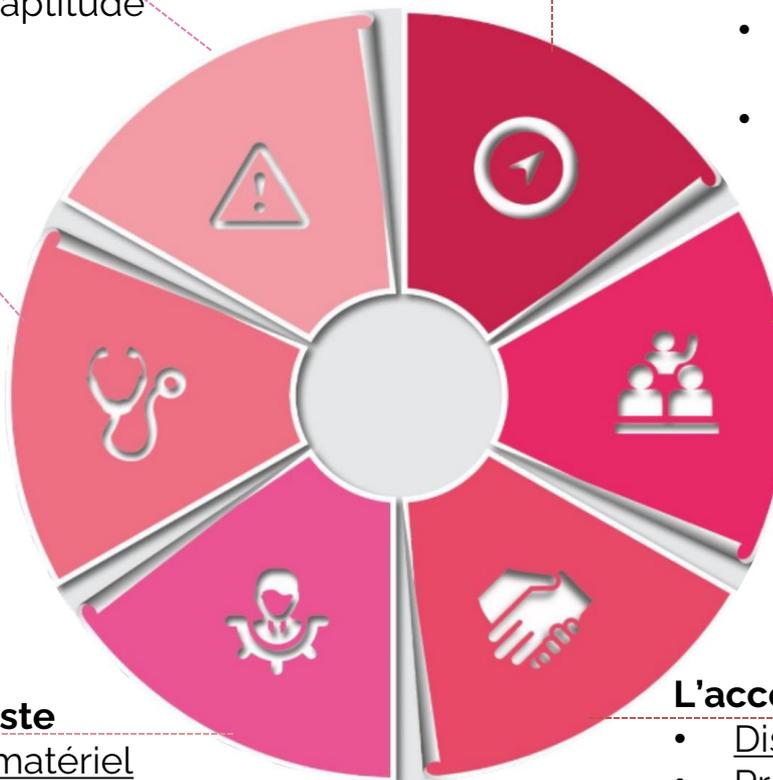
- Prévenir les situations d'inaptitude

L'appui au diagnostic de la situation

- CAP emploi
- Études Préalables à l'Aménagement/Adaptation des Situations de Travail (EPAAST)
- Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS)

Les aménagements de poste

- Plateforme de prêt de matériel
- Aides techniques et humaines du FIPHFP



L'orientation professionnelle

- INCLU'PRO
- Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS)
- Établissements et Services de Pré-Orientation (ESPO)

La formation

- Établissement et Services de Réadaptation Professionnelle (ESPR)
- Ressources Handicap Formation (RHF)

L'accompagnement

- Dispositif Emploi Accompagné
- Prestataires PAS
- Dispositif d'accompagnement (Aide FIPHFP)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ?



RÔLE

Un **lieu unique** destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. Elle offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans leur département.

MISSIONS

INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

La MDPH accueille, informe, accompagne et conseille les personnes handicapées et leur famille sur les droits et aides mobilisables. Elle a également un rôle de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

ÉVALUATION DES BESOINS ET ÉLABORATION D'UN PLAN DE COMPENSATION

L'**équipe pluridisciplinaire** est chargée :

- **d'évaluer les situations** des personnes
- **d'identifier leurs besoins** en fonction du projet de vie exprimé
- **d'élaborer les réponses** pouvant être apportées à ces besoins en fonction du projet de vie et de la réglementation en vigueur.

Cette **évaluation permet de réaliser des préconisations**. Ces propositions sont regroupées dans le **plan personnalisé de compensation (PPC)** ou dans le **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**.

ATTRIBUTION DES DIFFÉRENTS DROITS ET PRESTATIONS.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend des décisions (PPC ou du PPS), relatives à :

- **l'orientation et les mesures** propres à assurer l'insertion scolaire ou professionnelle et sociale ;
- la **désignation des établissements ou services correspondant aux besoins** (rééducation, éducation, reclassement...)
- **l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)** et son complément
- **l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**
- **le complément de ressources**
- la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**
- la **RQTH**
- la **carte mobilité inclusion (CMI)**
- **l'affiliation gratuite de l'aidant familial à l'assurance vieillesse.**



Contacts des MDPH



ANNUAIRE DES MDPH

MDPH GUADELOUPE

Email : contact@mdph-971.fr

Site web : <http://www.mdph-971.fr/>

MDPH GUYANE

Email : mdph-guyane@mdph973.fr

Site web : <https://www.ctguyane.fr/la-mdph/>

MDPH MARTINIQUE

mail : contact@mdph972.fr

Site web : <http://mdph972.fr/>

Un interlocuteur privilégié, le Référent Insertion Professionnel (RIP) :

- Il participe à l'organisation et la coordination des travaux de l'équipe pluridisciplinaire
- Il fait le lien entre l'équipe pluridisciplinaire et les acteurs du service public de l'emploi
- Il coordonne les actions d'accompagnement social ou médico-social
- contribue à l'information des personnes handicapées et fait valoir leurs besoins pour améliorer leur insertion professionnelle

- **MDPH Guadeloupe** – Naïma GOMBAULD – naima.gombauld@mdph-971.fr
- **MDPH Guyane** – Marie –Laure HANNIBAL - marie-laure.hannibal@mdph973.fr
- **MDPH Martinique**

FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)



Rôle

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le FIPHFP est un **acteur essentiel de la politique handicap dans la fonction publique.**

Le FIPHFP mobilise ses financements pour accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle en compensant leur handicap.

Les missions du FIPHFP

- **Collecte de la contribution** des établissements assujettis à l'obligation d'emploi n'ayant pas atteint les 6%, et recueil des données de la déclaration annuelle
- **Finance d'aides individuelles** matérielles, techniques, humaines ou encore de la formation, via le catalogue des aides
- **Finance des dispositifs** comme le Cap Emploi, les prestations d'Appuis Spécifiques ..., via le Conventionnement avec l'Agefiph
- **Accompagne les employeurs publics dans le développement de politiques en faveur des agents en situation de handicap** afin d'atteindre le taux d'emploi de 6% (conventionnement pluriannuel)

Site internet : www.fiphfp.fr

La Directrice Territoriale Handicap (DTH) du FIPHFP



Interlocuteurs privilégiés des employeurs publics dans les Régions. Ils travaillent pour la Caisse des Dépôts, gestionnaire du FIPHFP, au sein des directions régionales. Ils vont à la rencontre des employeurs publics et des partenaires pour **promouvoir le FIPHFP et son action :**

- **Accompagne la réflexion stratégique** des employeurs publics (diagnostic, besoins, objectifs, moyens...)
- **Conseille pour la mise en œuvre de programmes et d'actions** d'insertion et de maintien dans l'emploi adaptés à leurs effectifs et leurs structures.
- **met en relation les acteurs** qui agissent localement pour l'emploi des personnes en situation de handicap (Cap emploi, Centres de gestion,...);

Mme Nadine MONTBRUN

Directrice Territoriale au Handicap
Guadeloupe – Martinique - Guyane

nadine.montbrun@caissedesdepots.fr

Caisse des Dépôts
Direction Régionale Antilles-Guyane
Fort de France



« En proximité à vos côtés, mon engagement est de vous accompagner afin de renforcer votre connaissance de nos différentes modalités d'interventions : aides du FIPHFP, accès facilité aux informations sur la thématique du handicap. Pour cela, la coordination que nous initions aux Antilles-Guyane avec Handi-Pacte vous permet un accès facilité aux sujets d'actualité sur le handicap, outils d'animation spécifiques qui contribueront à faciliter l'insertion et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Être à votre écoute reste ma priorité. La réussite d'une politique handicap inclusive prend sa source au cœur même de la différence. »

Nadine Montbrun

Direction de l'économie, de l'emploi et des solidarités (DEETS)



Rôle

Interlocuteur économique et social privilégié des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux, acteurs de l'insertion et des consommateurs. En rassemblant les compétences de l'État dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, elle vise des synergies nouvelles au service des plus fragiles, de l'hébergement d'urgence jusqu'à l'emploi.

- au niveau régional, dans les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) ;
- au niveau départemental, dans les Directions départementales de l'emploi du travail et des solidarités (et de la protection des populations) – DDEETS(PP).

Missions spécifiques en lien avec le handicap

Les DREETS sont structurées autour de pôles correspondant à leurs trois grands champs d'intervention :

PÔLE « POLITIQUE DU TRAVAIL – PÔLE T »

Assurer le respect au droit du travail, promouvoir la qualité de l'emploi et améliorer les conditions de travail, appuyer le dialogue social.

Les inspecteurs du travail et les Médecins Inspecteurs du Travail dépendent (MIT) de ce pôle.

PÔLE « CONCURRENCE, CONSOMMATION, RÉPRESSION DES FRAUDES ET MÉTROLOGIE- PÔLE C »

Pilotage et animation, Concurrence (pratiques anticoncurrentielles), **Concurrence** (pratiques commerciales restrictives), **Expertises spécialisées** (Brigade interrégionale d'enquêtes vins, Fruits et légumes et autres expertises), **Métrologie légale.**

PÔLE ÉCONOMIE, EMPLOI, COMPÉTENCES ET SOLIDARITÉS- PÔLE 3E »

Contribuer au développement et à la sauvegarde des entreprises, **développer les compétences** et **accompagner les mutations économiques. Protéger contre l'exclusion, développer l'égalité des chances et l'accès à l'emploi.** Piloter formation et la certification dans le domaine des professions sociales et paramédicales, suivre l'offre de formation et s'assurer de la bonne utilisation des fonds de formation mettre en œuvre des programmes FSE

Contacts de la DEETS



ANNUAIRE DES DEETS

GUADELOUPE

Pôle T : Alain Félix MATHIEU 0590 80 50 60 / un numéro unique 08 06 00

Pôle C : Éric EBERSTEIN 0590 99 35 80

Pôle 3e : Ludovic DEGAILLANDE 0590 805077

Référent(e) Handicap : Gaëlle LACOMA - 05 90 80 50 37

gaelle.lacoma@deets.gouv.fr



GUYANE

Pôle T : Frédéric SONDE-MIKAMOVA – 0594 29 54 32

Pôle C : Anselme AGBESSI - 0594 25 53 30

Pôle 3^e : Gwenaël GUILLERM 0594 29 53 69

Référent(e) Handicap :

MARTINIQUE

Pôle T : g72.polet@deets.gouv.fr -0596 44 20 00

Pôle C :

Pôle 3^e : Sandrine ANNETTE

Référente Handicap : Isabelle PAUL-PARVENU [isabelle.paul-](mailto:isabelle.paul-parvenu@deets.gouv.fr)

parvenu@deets.gouv.fr -0596 44 50 00



Plate-Forme RH Antilles-Guyane



Rôle

Chargée de la coordination des actions RH et de formation interministérielle en Région. Elle développe la GPEEC interministérielle et appuie les services pour l'amélioration des conditions de travail, de leur organisation et de leur environnement. Elle anime l'action sociale interministérielle. C'est l'interlocuteur privilégié des employeurs de la Fonction publique d'État en Région (directions régionales et départementales, rectorats, établissements publics..).

Missions spécifiques en lien avec le handicap

La PFRH intègre dans ses missions générales les questions relevant de l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle s'implique dans :

APPUI RESSOURCES HUMAINES

Thématiques de mobilité inter-Fonction publique, action sociale et environnement professionnel, et de formation professionnelle

DÉVELOPPEMENT APPRENTISSAGE

Mission de **coordination dans le développement de l'apprentissage**

Place de l'apprentissage et des stages

FORMATION INTERMINISTÉRIELLE

Gestion d'un **outil d'information et de gestion de l'offre de formation interministérielle.**

SAFIRE

Contacts Plates-Formes RH



Directrice de la PFRH – Thiphaine LECLERE

05 96 39 40 10

thiphaine.leclere@martinique.gouv.fr

Adjointe à la directrice : Maud MARCHAL

05 96 39 49 94

maud.marchal@martinique.pref.gouv.fr

Assistante de la plate-forme - Micheline BARBA

05 96 39 38 05

micheline.barba@martinique.pref.gouv.fr

Conseiller mobilité carrière et formation zone Martinique - Béatrice PETRICIEN

05 96 39 49 95

beatrice.petricien@martinique.pref.gouv.fr

Conseiller mobilité carrière et formation zone Guadeloupe

Stéphane FILATRIAU

05 90 99 39 43

stephane.filatriau@guadeloupe.pref.gouv.fr

Conseiller mobilité carrière et formation zone Guyane - Cécile FONTANA

06 94 97 32 11

cecile.fontana@guyane.pref.gouv.fr



Lieu Unique d'Accompagnement (LUA)



Rôle

Pôle emploi et CAP emploi travaillent ensemble à l'amélioration et à la simplification des services à destination des employeurs pour le recrutement de personnes en situation de handicap.

PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI
PRÉSENTENT

Le lieu
UNIQUE
d'accompagnement



Missions

POUR LES EMPLOYEURS

- **Informe sur l'emploi et le handicap** : la réglementation, la législation, l'offre de service pour vous aider à recruter, les aides financières et les mesures pour l'emploi.
- **Accompagne le recrutement** : analyse de poste, appui à la rédaction de l'offre, recherche et présentation de candidats, mise en œuvre du/des services adaptés en fonction des besoins et du potentiel du candidat.
- **Conseils et services liés à la compensation du handicap** (adaptation de poste et intégration) : analyse de la situation de travail, diagnostic et préconisations sur adaptations et aménagements, accompagnement à l'intégrations, sensibilisation du collectif, suivi dans l'emploi.
- **Facilite l'accès aux aides de droit commun et spécifiques de l'Agefiph et du FIPHFP**

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN SITUATION DE HANDICAP

- **Un seul lieu d'accueil** : l'agence Pôle emploi devient le LUA
- **Un accompagnement par un conseiller référent** : coordonne l'ensemble des expertises afin de simplifier les démarches de retour à l'emploi
- **Une expertise des deux réseaux**, des psychologues du travail, des conseillers gestion des droits, sur l'ensemble des sujets liés au retour à l'emploi :
 - accompagnement dans la recherche d'emploi,
 - mobilisation des aides,
 - élaboration de projets de formation,
 - adaptation au poste de travail, compensation du handicap

Contacts

Lieu Unique d'Accompagnement



Pour contacter Pôle Emploi

Site internet pour les employeurs publics :
www.pole-emploi.fr/employeur/vous-etes-un-employeur-public-@/index.jspz?id=883

Téléphone Employeurs : 39 95

Téléphone Candidats : 39 49

Martinique - annuaire des LUA

Fort de France, La trinite, Le François, Le lamentein, Le Marin, Rivière Salée, Schoelcher, Saint Pierre, Sainte Marie

Guadeloupe – Annuaire des LUA

Baie Mahault, Basse Terre, Capesterre Belle eau, Grand Bourg, Le Gosier, Les Abymes, Morne à l'Eau, Petit Bourg, Point à Pitre, Port Louis, Saint François, Saint Martin, Sainte Rose



Guyane - Cap emploi 973
Barbara KANUTY DECHITEL
0594 25 01 31

Martinique - CAP EMPLOI 972
Association "U.R.A.S.S."
05 96 50 43 01 -
informations@capemploi972.com
Louise MARIELLO
l.mariello@capemploi972.com

Guadeloupe – CAP emploi 971
Mylène TONY, référente fonction publique
0590 32 57 98
m.tony@capemploi971.com
info@capemploi971.com



Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale (CDG)



Rôle

Les CDG sont des établissements publics locaux à caractère administratif, gérés par des employeurs territoriaux. Ils participent à la **gestion des personnels territoriaux et au développement des collectivités**. Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées, les autres peuvent bénéficier de leurs prestations si elles le souhaitent.

Missions

- Organisation des **concours et examens** professionnels
- Informer, sensibiliser, conseiller et accompagner les collectivités et accroître l'insertion professionnelle des personnes handicapées/Publicité et **créations et vacances d'emplois**
- Optimiser **l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle** pour développer la qualification et l'employabilité des agents
- Fonctionnement des **instances consultatives et secrétariat des instances médicales**
- **Assistance juridique statutaire**
- **Prise en charge des fonctionnaires privés d'emplois** : accompagnement personnalisé pour l'élaboration d'un projet professionnel
- Mise à disposition des collectivités d'**une équipe pluridisciplinaire** (ergonome, médecins de prévention, conseillers en prévention, gestionnaire de carrière, référent déontologue...).



Contacts Centres de Gestion (CDG)



Annuaire des Centres de Gestion de la Fonction publique territoriale



Centre de Gestion de la Guadeloupe

info@cdg-guadeloupe.fr

Site Internet : <http://www.cdg-guadeloupe.fr/>

Centre de Gestion de la Guyane

05 94 29 00 91 - cdg973@nplus.gf



Centre de Gestion de la Martinique

05 96 70 08 86 - info@cdg-martinique.fr

Karine RICHARDSON - Référente Handicap

krichardson@cdg-martinique.fr



Rôle

Les Cap emploi sont reconnues comme des missions de service d'intérêt économique général (SIEG), en conséquence, ils interviennent dans le cadre :

- De **l'insertion professionnelle** des personnes handicapées en milieu ordinaire en complémentarité avec le service public de l'emploi
- Des **parcours professionnels des personnes handicapées dont l'état de santé ou le handicap** constitue le frein principal, par l'accompagnement des transitions qui s'opèrent tout au long de la vie professionnelle, qu'elles soient choisies ou subies (conseil en évolution professionnelle et maintien dans l'emploi)

L'objectif est de sécuriser les parcours professionnels afin de faciliter l'accès à l'emploi, prévenir les ruptures, gérer les transitions professionnelles et garantir le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Missions

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- **Informers, conseiller, accompagner et suivre les personnes handicapées et les employeurs** en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- Proposer un **accompagnement spécialisé et renforcé** des personnes en situation de handicap (demandeurs d'emploi, salariés, agents publics, travailleurs indépendants) **vers l'emploi à toute étape de leur parcours professionnel.**

ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Informers, conseiller, accompagner les salariés /agents handicapés, les employeurs et les travailleurs indépendants :

- en vue d'un **maintien dans l'emploi** d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap
- dans un **projet d'évolution professionnelle** construit par et avec le travailleur handicapé
- dans un **projet de transition professionnelle** interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé

Modalités

Pour les personnes en situation de handicap et les employeurs, il est nécessaire de prendre contact avec CAP emploi.



Contacts CAP Emploi



CAP EMPLOI GUYANE - Cayenne

Barbara KANUTY DECHITEL

0594 25 01 31

capemploi973@apajhguyane.org



CAP EMPLOI GUADELOUPE - Baie-Mahault

j.baptiste@capemploi971.com 0590 32 51 77

et le 0690 71 03 69 (uniquement pour les employeurs)

Mylène TONY, référente fonction publique

0590 32 57 98

m.tony@capemploi971.com

info@capemploi971.com



Martinique - CAP EMPLOI 972

Association "U.R.A.S.S."

05 96 50 43 01 - informations@capemploi972.com

Louise MARIELLO

l.mariello@capemploi972.com

Mission Locale



Rôle

Les missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : **permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale**. Elles organisent leur action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé sur le champs de l'emploi, de la formation, du logement et de la santé, la mobilité.

Missions

POUR LES JEUNES DE 16 À 25 ANS

- Accompagner les jeunes en élaborant avec chacun **un parcours personnalisé** vers l'emploi. Le conseiller **aide le jeune à s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi**.
- **Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux**.
- Soutenir les jeunes dans leur **recherche d'emploi** ainsi que dans leurs démarches **d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité**.
- **Préparer** les jeunes candidats à **une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi**.

POUR LES EMPLOYEURS

- **Aider au recrutement** : analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).
- **Accompagner dans l'emploi** : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- **Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés** (visites, stages découverte des métiers, etc.) **et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire**.



L'Apec (Association pour l'Emploi des Cadres)



Rôle

L'Apec joue un **rôle essentiel sur le marché des compétences cadres**. Le conseil d'administration fixe les orientations politiques nécessaires au fonctionnement de l'Apec. Il est composé à parité de représentants des entreprises : MEDEF, CPME, U2P et des cinq centrales syndicales représentant les cadres salariés du secteur privé : CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, CFTC cadres, UGICT-CGT.

Missions



ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE DES CADRES ET JEUNES DIPLÔMÉS

Sécuriser durablement les parcours à toutes les étapes de leur vie professionnelle, par **une démarche de services personnalisée et proportionnée à leurs besoins et à leurs facteurs de risques sur le marché de l'emploi.**



AIDER À LA RÉUSSITE DES RECRUTEMENTS CADRES

- **Accompagnement des employeurs**, en particulières TPE-PME, en apportant outils et méthodes adaptés.
- **Diffusion d'offres d'emploi** et de profils de candidats, et en favorisant les rapprochements avec de potentielles candidatures aux profils diversifiés.



ÉCLAIRER, Y COMPRIS DE MANIÈRE PROSPECTIVE

Connaissance fine et prospective du marché de l'emploi cadre en leur apportant des clés de compréhension du marché et des mutations du travail, issues de données, études et analyses nationales et territoriales, comme des retours d'expérience du terrain.



Contacts Apec



Contacter l'Apec

Site internet de l'Apec

Candidats ou employeurs

Pour prendre RDV

Pour prendre contact par téléphone :

Vous êtes un candidat : 0 809 361 212

Vous êtes un employeur : 0 809 361 414

Centre Apec – Guadeloupe

Immeuble BRAVO 2

Fond Boisneuf - Voie Verte - ZI JARRY

97122 Baie-Mahault

Centre Apec – Martinique

Zone France de Dillon

CA BeBooster – Immeuble EQUINOXES

12 rue des Arts et Métiers

97200 Fort de France



ÉPAAST (Étude technique Préalable à l'Aménagement/Adaptation des Situations de Travail)



Rôle

Étude ergonomique complète et précise réalisée par un prestataire retenue par l'Agefiph et le FIPHFP. Au regard des **caractéristiques de l'employeur** ainsi que des **contraintes liées à la pathologie de la personne**, l'étude vise à définir quelles sont les modifications organisationnelles et/ou techniques souhaitables ou possibles pour permettre une meilleure adéquation entre la personne en situation de handicap et son environnement de travail. Ces **préconisations doivent être concrètes, réalistes et chiffrées**.

PUBLIC CIBLÉ

Au bénéfice d'employeurs publics souhaitant embaucher ou maintenir dans l'emploi :

- un agent/apprenti handicapé ou étant en cours de demande de RQTH
- un agent reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions

Missions

RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE LA SITUATION DE TRAVAIL

L'ergonome **distingue ce qui relève de la compensation du handicap, de la prévention, de l'amélioration des conditions de travail**, de la mise aux normes et de la modernisation de l'outil de travail.

ÉVALUATION DU COÛT ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

L'ergonome **évalue le coût** de ses recommandations et **propose un plan de financement réaliste** en précisant les montants pouvant relever d'une prise en charge par le FIPHFP dans le cadre de la compensation du handicap.

AIDER À LA MISE EN ŒUVRE DES SOLUTIONS

Mise en relation avec des fournisseurs, recherche de devis, ect...

Modalités de mobilisation spécifiques

Les demandes sont adressées au prestataire **sur prescription** d'un **Cap emploi** ou, pour la fonction publique territoriale, d'un **centre de gestion ayant conventionné avec le FIPHFP**.

coût/financement

Les EPAAST **n'ont pas de coût pour l'employeur** : le dispositif est financé pour la fonction publique par le FIPHFP dans le cadre de sa convention avec l'Agefiph.

Contacts des prestataires EPAAST



INDIGO ERGONOMIE - Baie Mahault

Tél: 0590 95 56 19 - Port. 0690 76 68 83

Gabriel CARBALLEDA - gabriel.carballeda@indigo-ergonomie.com

Sandra SABLON - sandra.sablon@indigo-ergonomie.com

Sophie SAGNE - sophie.sagne@indigo-ergonomie.com



AGMN - Cayenne

Tél: 0594 29 80 48 - Port. 0690 76 68 83

Annie DEGLAS - ergo.agmn@gmail.com

Domitille GACOGNE - ergo2agmn@agmn973.org



ACTITUDES - Le Lamentin

Nordine-Philippe ABDESSEMED

0696 72 72 37

npa@actitudes.fr

philippe.abdessemed@actitudes.fr



PRESTATIONS d'APPUI SPÉCIFIQUES (PAS)

Handicaps : Moteur, Auditif, Visuel, Cognitif, Intellectuel et Psychique



Rôle

Les PAS viennent en appui aux missions des prescripteurs-référents de parcours, mobilisables à tout moment du parcours de la personne bénéficiaire. Ce sont des prestataires experts, spécialisés dans chacune des typologie de handicap pour **apporter des conseils, élaborer un diagnostic, un bilan des capacités et/ou mettre en place des techniques et des modes de compensation** afin de répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne.

Public ciblé

Au bénéfice des employeurs publics dans le cadre du recrutement et/ou du maintien dans l'emploi, pour :

- **Les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** (salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants, alternants, stagiaires de la formation professionnelle, agents de la fonction publique)
- **Les agents ou en voie de le devenir, ou encore prêts à engager une démarche** dans ce sens

Missions

PRÉ DIAGNOSTIC ET BILAN COMPLÉMENTAIRE

Permet de mieux comprendre la situation et de déterminer l'appui à mobiliser.

APPUI EXPERT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL

- Évaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre d'un projet professionnel
- Identification et développement des techniques de compensation

APPUI EXPERT À LA RÉALISATION DU PROJET PROFESSIONNEL

- Mise en œuvre des techniques de compensation
- Appui à l'employeur et/ou à l'organisme de formation
- Veille, sécurisation du parcours

APPUI EXPERT POUR PRÉVENIR ET/OU RÉSOUDRE LES SITUATIONS DE RUPTURE

- Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation
- Appui à l'accompagnement de la personne
- Veille

Modalités de mobilisation spécifiques

Sur prescription d'un des acteurs suivants :

- Le service publique de l'emploi : **Cap emploi /Pôle emploi/Missions Locales**
- Les Employeurs privés et les **Employeurs publics seulement si une convention a été signée avec le FIPHFP**
- Les **Délégations régionales de l'Agefiph et Directeurs Territoriaux au Handicap** du FIPHFP (en urgence)

coût/financement

Les PAS **n'ont pas de coût pour l'employeur** : le dispositif est financé pour la fonction publique par le FIPHFP dans le cadre de sa convention avec l'Agefiph.

Contacts PAS MOTRICE, VISUELLE ET AUDITIVE



Déficiences	Prestataires		
	Guadeloupe	Guyane	Martinique
MOTRICE	<p>APF Guadeloupe – Baie Mahault lbazire@agsph.org nelson.renaud@apf.asso.fr</p>	<p>APAJH Gildas LE GUERN Barbara DECHITEL-KANUTY barbara.dechitel@apajhguyane.org g 0594 25 01 31/0594 25 05 05</p>	<p>ACTITUDES Le Lamentin npa@actitudes.fr Nordine-Philippe ABDESSEMED philippe.abdessemmed@actitudes.fr 0696 72 72 37</p>
VISUELLE	<p>0590 60 99 85/ 0590 95 67 08</p>		<p>ATHAMA - Fort de France gihp.athama@orange.fr Cynthia MOREZE c.moreze@hotmail.com Alain LOUIS alouis.gihpathama@gmail.com 0596 54 22 28 /0690 532505</p>
AUDITIVE	<p>SERAC – Baie Mahault Sandra DUPUIS sandra.dupuis@seracasso.com Sophie PERNELLE sophie.pernelle@serac-asso.com</p>	<p>SERAC – Cayenne Sandra DUPUIS sandra.dupuis@serac.asso.com Amélie BALTUS amelie.baltus@serac-asso.com Hélène Bastien guyane2@serac-asso.com 0590 26 21 09 -0694 44 66 62</p>	<p>AMEIS Fort de France ameis2@wanadoo.fr Lucien LECACON Sandra URSULET 0596 60 79 00 /0696 06 60 10</p>

Contacts PAS

INTELLECTUELLE PSYCHIQUE ET COGNITIVE



Déficiences	PRESTATAIRES		
	Guadeloupe	Guyane	Martinique
intellectuel		<p>AECD Laure BARNOUIN laure.barnouin@aecd-intranet.fr 0590 3046 44 06 90 21 08 41</p>	
psychique	<p>ACOA MANAGEMENT contact@acoa.fr / 0812 341 342 Manoach INGADASSAMY m.ingadassamy@acoa.fr 0690 98 27 45 Isabelle CASSE isabelle.casse@acoa.fr 0690 12 14 07</p>	<p>ACOA Jérôme BONNET 0812 34 13 42 Manoach INGADASSAMY m.ingadassamy@acoa.fr 0694 15 30 31 Karinne PETCHY karinne.petchy@acoa.fr 0690 98 27 45</p>	<p>AARPHA Guimette BOULINVAL guimette.boulinval@orange.fr Béatrice BONTE bbonte.aarpha@orange.fr 0596 59 14 15 / 0596 59 14 27</p>
cognitive		<p>APAJH Barbara DECHITEL KANUTY barbara.dechitel@apajhguyane.org 0594 25 05 05 0594 25 01 31</p>	

Le dispositif d'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap du FIPHFP

Handicaps : Cognitif, Intellectuel et Psychique



Rôle

Cette aide du FIPHFP vise à accompagner les agents confrontés à des problèmes de santé (cognitif, psychique ou intellectuel) dans une approche globale, à la fois médicale, professionnelle et sociale. Les aides proposées doivent permettre de proposer aux agents un accompagnement pluridisciplinaire et multimodal afin de favoriser le maintien dans l'emploi.

Public

- Les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
- Les agents aptes avec restrictions. **L'appréciation de la nature du handicap par le médecin du travail/de prévention constitue un préalable, il doit préconiser la nécessité de la mise en œuvre de ce dispositif.**

Le dispositif

1/ ÉVALUATION DES CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Permet **d'identifier les limites de l'agent liées à son handicap et de valoriser les aptitudes professionnelles à mobiliser** dans le cadre de l'emploi. Mobilisable dès lors qu'il est nécessaire d'obtenir des précisions relatives aux répercussions du handicap sur les capacités professionnelles.

2/ SOUTIEN MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

Il **soutien** peut être assuré par **un médecin traitant, un psychologue ou au sein d'un service extérieur**

3/ ACCOMPAGNEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL

L'accompagnement est personnalisé à la demande avec une **intensité variable** selon les besoins de l'agent concerné. Il permet également **d'accompagner l'entourage professionnel** afin de sécuriser dans l'emploi le bénéficiaire.

Montants possibles des aides

1/ Les frais d'évaluation des capacités professionnelles de la personne compte tenu de la nature de son handicap dans la limite d'un **plafond annuel de 10 000€**

2/ les frais de soutien médico-psychologique assuré par un service ou un acteur externe à l'employeur dans la limite d'un plafond annuel de **3 000€ et de 4 séances par mois**

3/ les frais d'accompagnement sur le lieu de travail assuré par un service spécialisé externe à l'employeur dans la limite d'un plafond annuel de **31 000€ et d'un plafond de 25 heures par semaine.**



Rôle

La médecine du « statut » **ou médecine statutaire** est assurée par des **médecins agréés désignés** par l'administration. Ils sont **nommés** pour 3 ans **par le préfet, sur proposition du directeur général de l'Agence Régionale de Santé, après avis du Conseil départemental de l'ordre des médecins** et du ou des syndicats départementaux des médecin. **Sollicités à différents moments du parcours de l'agent, ils interviennent :**

Missions

À L'ENTRÉE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le médecin généraliste agréé, après **examen médical vérifie l'aptitude physique et mentale particulières exigées pour l'exercice de certaines fonctions** en raisons des risques spécifiques que ces fonctions comportent pour les agents ou pour les tiers.

EN COURS DE CARRIÈRE

Les médecins généralistes et spécialistes agréés sont **sollicités pour des expertises ou sont réunis au sein des comités médicaux** (Comité médical/Commission de réforme) pour avis sur l'aptitude/ l'inaptitude à l'exercice des fonctions, l'attribution ou la prolongation des congés pour raisons de santé, la mise en disponibilité d'office, la retraite pour invalidité... *(en attente d'un décret en conseil d'état qui précisera les modalités d'organisation et de fonctionnement)*

Où trouver un médecin généraliste ou spécialiste agréé?

La **réglementation impose un examen médical** effectué par un médecin agréé :

- les **candidats à la Fonction publique**
- les **candidats aux écoles, instituts formant du personnel médical et paramédical** (prix de la consultation selon convention de la Sécurité sociale)
- les **fonctionnaires lors de leur congé de maladie, de longue maladie, de longue durée ou de réintégration après de tels congés** (prix de la consultation hors convention de la Sécurité sociale)

Pour ces examens, les médecins sont tenus de se récuser lorsqu'il s'agit de leurs patients.

Annuaire
des médecins agréés
En Guyane
En Guadeloupe
En Martinique

Le Service de médecine préventive



Rôle et Missions

Les missions des services de médecine de préventive sont **assurées par une équipe pluridisciplinaire** comprenant des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels et des infirmiers. Il a pour **mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment veillant à l'hygiène et à la sécurité des conditions de travail.**



SURVEILLANCE MÉDICALE

Le service de médecine préventive effectue la surveillance médicale des **agents par le biais de la visite médicale et/ou au vue des résultats d'examens complémentaires** prescrits par le médecin de prévention/du travail.

COLLABORE AVEC LA MÉDECINE STATUTAIRE

- Le médecin de prévention/du travail **est informé** :
 - Des congés pour raisons de santé, des accidents de service et des maladies professionnelles
 - De la tenue des comités médicaux et de la possibilité de présenter des observation écrites et/ou d'y assister
- Il **remet un rapport écrit** en cas AS/MP, de congé attribué d'office et en cas de réadaptation à l'emploi ou reclassement
- Il **collabore avec le médecin de la CPAM** pour les fonctionnaires de moins de 28 heures et les non titulaires



ACTION SUR LE MILIEU DE TRAVAIL

Le service **conseille l'employeur public, les agents et leurs représentants en ce qui concerne** :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail
- l'hygiène générale des locaux
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel
- l'hygiène dans les restaurants administratifs
- l'information sanitaire

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE PRÉ-ORIENTATION (ESPO) ET DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE (ESRP)



Rôle

Les ESRP (anciennement CRP), accueillent des personnes reconnues travailleur handicapé afin de les aider dans leur **reconversion professionnelle ou la préparation d'un projet d'insertion** en leur proposant différents parcours. La Fagerh (Fédération des Associations Gestionnaires et des Établissements de Réadaptation pour handicapés) fédère et coordonne les actions des établissements ayant pour objet l'adaptation et l'intégration des personnes handicapées.

Public ciblé

Les travailleurs en situation de handicap orientés par les MDPH ou, pour certaines prestations, en risque d'inaptitude.

Missions

FORMATIONS DE PRÉ-ORIENTATION

Sur orientation de la MDPH

Centre de Pré-orientation : d'une durée de 8 à 12 semaines à raison de 35 heures/semaine, il permet d'élaborer un nouveau projet professionnel.

Offre de service aux employeurs

Dispositif de bilan de compétences et de bilan professionnel incluant l'évaluation d'aptitudes et de capacités et une mise à l'épreuve d'un projet en situation professionnelle

FORMATIONS PRÉPARATOIRES

Une **action de formation préparatoire** constitue une étape intermédiaire entre une action spécifique de bilan d'orientation socioprofessionnelle et une formation qualifiante ou une recherche directe d'emploi. Mise en place, lorsque **la personne a besoin d'une redynamisation avec une actualisation des connaissances.**

FORMATIONS QUALIFIANTES

Plus de **200 formations qualifiantes** dans un **environnement médico-social adapté**. Du niveau BEP/CAP au niveau bac+2 dans **14 secteurs d'activité** : informatique et télécommunications, services administratifs et commerciaux, professions de la santé et du Médico-social, transport logistique, services aux personnes et aux collectivités, arts graphiques, mécanique, industrie, horticultures et paysage, électronique et automatismes, bâtiment, travaux publics, hôtellerie-restauration...

Modalités de mobilisation spécifiques

Sur orientation de la MDPH.
Ou positionnement sur l'offre de service à destination des employeurs dans le cadre du maintien dans l'emploi

coût/financement

Pour le demandeurs d'emploi et les salariés en arrêt de travail du secteur privé (Avis favorable du médecin conseil), le coût de la formation, de même que les frais de séjour du stagiaire sont pris en charge par l'assurance maladie.

Contacts des ESRP en Outre-Mer



EPNAK Pagofip (Plateforme d'accompagnement guyanaise d'orientation, de formation et d'insertion professionnelle) : accompagnement dans l'élaboration du parcours, favoriser l'accessibilité aux services de droit commun, accompagner à l'autonomie

DOMEC Jérôme, directeur territorial Guyane-Antilles
jerome.domec@epnak.org / 0594 37 96 69

EMERGENCE Baie Mahault
0590383224
contact@esrp-emergence.com

UEROS APAJH
05 90 32 56 10



UEROS MADININA – Fort de France
05 96 59 14 15
Site internet <http://www.aarpha.org>

[Rechercher une formation sur le site de la FAGERH](#)

Les outils de l'orientation professionnelle du CNFPT



Rôle

Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Il a trois missions principales : la formation professionnelle des agents, l'observation et l'organisation des concours des cadres d'emplois A+.

Outils

ORIENTATION ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Formation itinéraire 2 : Construction de son projet de transition professionnelle, reconversion, reclassement.

Public : Agents en situation d'usure professionnelle et/ou de mobilité contrainte

Objectifs : Accompagner le changement et de les amener à construire un nouveau projet de réorientation professionnelle dans un contexte d'usure professionnelle, de pénibilité, de reclassement pour raison de santé, pour raison organisationnelle et transformation territoriale.

- **Appréhender le changement pour investir un nouveau projet**
- **Développer sa culture territoriale pour consolider son projet de mobilité**
- **Utiliser les techniques de recherche d'emploi**

BILAN DE COMPÉTENCES

Public : Agents titulaires et non titulaires occupant un emploi permanent

Objectifs : Il permet aux agents d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation. **Réalisé en 24 heures réparties sur une période de 2 à 3 mois**, il est réalisé par un **organisme agréé**. Il comprend les phases suivantes :

- **Phase préliminaire** qui confirme l'engagement et définit les besoins.
- **Phase d'investigation** qui analyse les motivations, les intérêts, identifie les compétences, les aptitudes et les possibilités d'évolution.
- **Phase de conclusion** qui récapitule le projet et définit les étapes de sa mise en œuvre.

Coût/Financement

La prise en charge financière implique la conclusion d'une convention tripartite entre l'agent, la collectivité et le prestataire

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA)



Rôle

C'est un dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi. Inspiré de la méthode « **job-coaching** », son objectif est de **permettre un soutien des personnes handicapées et de leurs employeurs qui soit souple, adapté à leurs besoins, mobilisable à tout moment** du parcours. Il s'agit ainsi d'assurer l'accès, le maintien et l'évolution dans l'emploi.

Public éligible

Travailleurs en situation de handicap de plus de 16 ans

- Bénéficiaire d'un RQTH
- Accueillis en ESAT
- En emploi : salariés ou agents en poste qui rencontre des difficultés pour sécuriser de façon durable leur emploi.

Missions

Le référent Emploi Accompagné propose un :

- **accompagnement à durée indéterminée**
- **accompagnement personnalisé** à la demande avec une **intensité variable** selon les besoins
- **Possibilité de s'appuyer sur des spécialistes** face notamment à certains handicaps pas toujours faciles à appréhender pour l'employeur
- **Un appui à l'intention de l'employeur public ou privé et du collectif de travail**
- **double expertise : professionnel** mais aussi **médico psycho social/ vie personnelle**
 - Il permet de sécuriser la personne, l'employeur grâce à l'intervention du job coach
 - Sécuriser suite à un recrutement ou favoriser le maintien dans l'emploi

Modalités de mobilisation

Mobilisation du DEA tout au long du parcours professionnel **par la personne en situation de handicap** (sur notification de la MDPH) et, lorsque celui-ci occupe un emploi, **par l'employeur**.

Financement

Le dispositif Emploi Accompagné est financé par l'ARS, l'Agefiph et le FIPHFP, les prestataires ayant été retenus suite à un appel candidature

Contacts du dispositif Emploi Accompagné (DEA)



ASSOCIATION L'EBENE Cayenne
Orianne EUTIONNAT
Coordinatrice du Dispositif
06 94 21 66 40 / 05 94 31 60 51
oeutionnat.deaebene@gmail.com



ALEFPA POINTE NOIRE
Carole TAILLANDIER
06 90 50 62 92 / 06 90 93 05 43
carole.taillandier@alefpa.asso.fr



AARPHA – Fort de France
05 96 61 07 74
deac972.aarpha@orange.fr
Guimette BOULINVAL - 05 96 61 07 74



Rôle

Elle consiste à aider la personne en situation de handicap à **préparer son parcours pour accéder à l'emploi, intégrer une formation qualifiante ou certifiante ou pour garder son emploi**. Ces actions sont individualisées et personnalisées en fonction du parcours de chaque personne.

Public éligible

- Demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle emploi
- Les salariés du secteur privé et public y compris ceux en arrêt de travail
- Les travailleurs indépendants
- Les exploitants agricoles

Missions

Le parcours de formation est d'une durée de 300 heures maximum, sur 6 mois maximum.

Inclu'Pro Formation comprend différents parcours pédagogiques articulés autour des actions suivantes :

- élaborer, valider son projet professionnel,
- identifier les compétences acquises, transférables, transversales...,
- se remettre à niveau sur les savoirs de base,
- acquérir ou approfondir ses compétences sur le numérique,
- prendre en compte le handicap dans son parcours de formation ou d'emploi

Modalités de mobilisation

Sur prescription de :

- Acteurs du service public de l'emploi : Cap Emploi, mission locale, Pôle emploi
- Les centres de Gestion
- Le service social de la CARSAT sur validation de la cellule de la prévention de la désinsertion professionnelle
- Les opérateurs CEP salariés
- Les structures SIAE
- Les entreprises adaptées engagées dont le CDD tremplin
- Comètes

Contacts INCLU'PRO



Association 2^{ème} Chance

0594 27 23 18

contact@adeuxiemechance.fr



Centre Caraïbéen de Développement des Compétences (CCDC)

Francelise VERGE-DEPRE, Directrice

0590 94 53 53

incluproformation.ccdc@outlook.fr

ccdcguadeloupe@wanadoo.fr



Centre Caraïbéen de Développement des Compétences (CCDC)

Bruno BANDINI, Directeur

0596 61 77 45

ccdc.martinique@wanadoo.fr

[Vidéo présentation](#)

Les aides du FIPHFP



Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

ORGANISATIONNELLE

Aide aux déplacements
Aide au parcours dans l'emploi
Communication, information et sensibilisation
Diagnostic et mise en accessibilité numériques

TECHNIQUE

Étude de poste
Aide à l'adaptation du poste
Prothèses auditives
Fauteuil roulant
Orthèses et autres prothèses externes

AIDES POSSIBLES

FORMATION

Indemnités d'apprentissage ou de stage
Bilan de compétence et bilan professionnel
Formation destinée à compenser le handicap
Formation dans le cadre de l'apprentissage
Formation dans le cadre de la PPR
Formation dans le cadre d'un reclassement/
changement d'affectation pour inaptitude
Formation reconversion d'un agent atteint d'une
maladie évolutive
Frais et surcoûts liés aux actions de formation
Formation des acteurs internes

HUMAINE

Interprète en langue des signes, Codeur,
transcripteur
Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans la
vie professionnelle
Auxiliaire dans le cadre des activités
professionnelles
Accompagnement socio-pédagogique
Tutorat
Dispositif d'accompagnement pour l'emploi
(accompagnement sur le lieu de travail – Soutien
médico-psychologique)

[Le catalogue des interventions du FIPHFP](#)
[Accéder aux services en ligne](#)



Rôle

Le **CNFPT** est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Sa mission principale est de construire et délivrer les formations obligatoires à l'ensemble des agents territoriaux, de toutes catégories, A, B et C, tout au long de leur vie professionnelle : les formations d'intégration, les formations de professionnalisation, les formations réglementées, adaptées aux exigences et contraintes de certains métiers.

Missions

LA FORMATION

Acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales. Afin de permettre aux collectivités de répondre aux évolutions des compétences et permettre à chaque agent d'être acteur de sa promotion : les formations de perfectionnement, les formations diplômantes ou certifiantes, les préparations aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale. Il propose également un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et organise la reconnaissance de l'équivalence des diplômes (RED).

L'APPRENTISSAGE

Il accompagne les collectivités en prenant en charge le 100 % du coût de formation., dans le cadre des montants maximaux, pour les contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2022.

L'OBSERVATION

Un centre de ressources et d'information de référence. Il observe et anticipe les évolutions du service public territorial. Il garantit une formation et une offre de services adaptés aux agents, collectivités. Deux outils :

- l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences territoriales
- Une analyse dynamique des métiers territoriaux

ORGANISATION DES CONCOURS

Le CNFPT organise les concours et examens professionnels des cadres d'emplois dits A+ : administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques. Les autres concours et examens professionnels sont organisés par les centres départementaux de gestion (voir liste sur www.fncdg.com).

Coordonnées des CNFPT en Outre Mer



Délégation du CNFPT - Cayenne

Directrice : Aurore Francius Smith

Délégué : Georges Elfort

05 94 29 68 00

Délégation du CNFPT – Basse terre

Directrice : Cécile Bicaïs

Délégué du CNFPT : Bernard Guillaume

05 90 99 07 70

contact.guadeloupe@cnfpt.fr

Délégation du CNFPT – Fort de France

Directrice Arlette Pujar

Délégué du CNFPT : Wiltord Harnais

05 96 70 20 70

Annuaire des différents sites

Une question sur l'apprentissage, pour Antilles Guyane

Jules Otto - jules.otto@cnfpt.fr -05 90 99 07 74/06 90 31 32 56

L'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH)



Rôle

Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) de la fonction publique hospitalière, l'ANFH est agréée par le ministère de la santé pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement de la formation professionnelle des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics hospitaliers.**

Elle propose à ses adhérents un ensemble de **services pour accompagner la gestion de la formation, des compétences et des métiers.**

Missions

COLLECTE ET GESTION DES FONDS

L'Anfh collecte les 5 fonds (Plan de formation, Fonds de mutualisation pour le financement des études promotionnelles, formation travailleurs ESAT, DPC médical et Congé de formation professionnelle – BC – VAE) destinés à la Formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV).

INFORME ET CONSEILS

Informe et conseille les adhérents et leurs agents, et met en place des dispositifs d'accompagnement des établissements (processus de gestion des compétences, plan de formation, ...)

DÉVELOPPE DE LA FORMATION

En organisant des actions de formation nationales et régionales, en proposant aux services de formation des outils méthodologiques dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation.

OUTILLE LES SERVICES RH

Un centre de ressources et d'information de référence. Elle met à disposition :

- une plateforme d'achat de formation
- Un logiciel Gesform et Gesplan permettant de gérer le processus de formation professionnelle
- Une cartographie des métiers permettant la mise en œuvre d'une GPMC
- Centrale d'achat de prestations de formation

CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

L'ANFH apporte aux établissements:

- un appui financier, et prioritairement une prise en charge plafonnée des coûts pédagogiques.
- un guide méthodologique, visant à outiller les établissements dans le processus de recrutement et d'intégration de l'apprenti.
- Le soutien au développement des compétences des maîtres d'apprentissage..

Contacts ANFH



ANFH GUYANE Remire Montjoly

05 94 29 30 31 / guyane@anfh.fr

Déléguée régionale : Marie-Noëlle EPAILLY

mn.epailly@anfh.fr



Délégation- ANFH Picardie

Jannie RAUX - Chargée de formation en Dispositifs Individuels

01 44 75 10 23 - Uniquement le Lundi de 14 h à 17 h

guadeloupe@anfh.fr

Sabine CARON - Conseillère en Gestion de Fonds

03 22 71 55 63 - s.caron@anfh.fr



ANFH MARTINIQUE – Le Lamentin

05.96.42.10.60 / martinique@anfh.fr

Délégué régional : Laurent VOLCKMANN

l.volckmann@anfh.f

La Ressource Handicap Formation



Rôle

La ressource handicap formation coordonne la mise en place de solutions afin de sécuriser l'entrée et le suivi de votre formation en prenant en compte les besoins de compensation.

Public éligible

- Les organismes de formation professionnelle (continue ou en alternance) souhaitant développer sa capacité à accueillir des personnes en situation de handicap et/ou ayant un besoin d'un appui à la recherche de solutions d'aménagement pour une situation individuelle.
- Les demandeurs d'emploi, salariés ou alternants, relevant de l'offre d'intervention de l'Agefiph, porteur d'un projet de formation validé.

Missions

SERVICE D'APPUI AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES

- Appui pour étudier les aménagements raisonnables
- Permettre à un apprenant de bénéficier des conditions adaptées
- Aider les prescripteurs de formation à anticiper les besoins de compensation en amont de l'entrée en formation

APPUI-CONSEIL ACCESSIBILITÉ DES OF-CFA

- Information et des conseils sur les obligations légales en matière d'accessibilité
- Appui à la définition d'une politique d'accueil d'apprenant en situation de handicap

PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

- Modules de formation sur la thématique du handicap proposés dans le cadre du programme de professionnalisation des acteurs
- Animation d'un réseau de référents Handicap des OF et des CFA

Modalités de mobilisation

- Les référents de parcours.
- Les organismes de formation et les CFA
- Les personnes en situation de handicap

Pré-requis :

- Le projet de formation doit-être validé par le conseiller à l'emploi
- Recueil de l'accord de la personne et de son adhésion à la démarche

Financement

La ressource handicap formation est financé par l'Agefiph

Contacts de la RHF en Outre Mer



Katarina JEAN-GILLES, EPNAK

rhfguyane@epnak.org

Jeangilles.katarina@epnak.org

0694 22 44 38



Marie-Alice KICHENIN, AGEFMA

rhfmartinique@agefma.fr

0696 08 68 63



Edwige MEISSEL, Agefiph

rhf-guadeloupe@agefiph.asso.fr

e-meissel@agefiph.asso.fr

0690 71 20 52



Plateforme de prêts de matériel



Rôle

Le dispositif de prêts de matériels en compensation des handicaps moteur répond à l'ambition de créer des plateformes matériels communes afin de mutualiser les réponses aux « besoins » dans les situations d'apprentissage et d'emploi.

Public éligible

Les salariés ou agents publics reconnus en situation de handicap et qui bénéficie d'une préconisation médicale afin d'aménager son poste de travail .

Missions

Préconisation de matériel de compensation

Identifier les aides techniques adaptées au vues des préconisations réalisées par l'ergonome ou le médecin du travail/de prévention

Réalisation d'essais et de prêt de matériels

Mesurer l'adéquation du besoin et du moyen et de déterminer les caractéristiques adaptées à la personne

Mise à disposition du matériel

Permettre à la personne de tester les aides techniques et mesurer l'opportunité de l'acquisition du matériel spécifique (convention d'un à deux mois)

Modalités de mobilisation

- Les référents de parcours
- Les employeurs
- Les organismes de formation et les CFA
- Les personnes en situation de handicap

Financement

Co-financement État,
AGEFIPH/FIPHFP

Contacts Plateforme de prêt de matériels



APAJH

Barbara NERE -réfèrent handicap

07 55 60 94 67

Marion MERAT- ergothérapeute

05 94 253 274

ergotherapeute.cdr@apajhguyane.org



EPATECH

Mme MAURICRACE

09 67 61 09 27

epatech@gihpathama.com



APF Pôle Guadeloupe

Nelson RENAUD

Ergothérapeute

0590 95 67 09- nelson.renaud@apf.asso.fr



Rôle et public

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT)

Structure médico-sociale qui accueille des personnes dont les capacités de travail ne permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée.

ENTREPRISES ADAPTÉES (EA)

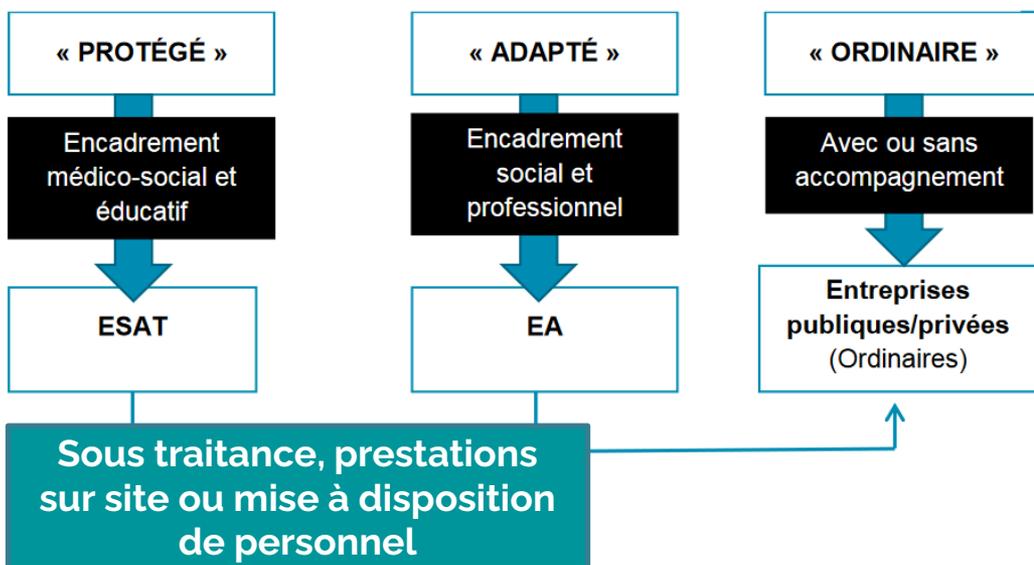
Entreprise du milieu ordinaire qui emploie au moins 80% de salariés en situation de handicap dans ses effectifs.

L'EA propose au travailleur handicapé :

- un accompagnement pour favoriser la réalisation d'un projet professionnel,
- et des activités de service ou de sous-traitance.

Modalités d'action

L'insertion des personnes en situation de handicap :



PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉS :

- Bureautique et informatique
- Productions agroalimentaires
- Espaces verts
- Restauration et hôtellerie
- Prestations industrielles
- Gestion de l'environnement
- Industries graphiques
- Prestations de services
- Logistique et conditionnement
- Événementiel, culture et loisirs
- Artisanat

Financement

Une collaboration avec un ESAT/EA permet à l'employeur de diminuer sa contribution financière FIPHP/AGEFIPH.

Contacts EA et ÉSAT



Annuaire national des entreprises adaptées - Site de l'**UNEA**, Union Nationale des Entreprises adaptées : www.unea.fr/annuaire-des-entreprises-adaptees

Christel MARIVIN - Chargée de mission

Île-de-France, Centre-Val de Loire et Outre-mer

cmarivin@unea.fr

Annuaire national des ÉSAT et EA - Sur le site du **réseau Gésat** : <https://www.reseau-gesat.com/Gesat>. Recherche avancée par sélection de critère n'est accessible qu'après inscription mais il existe un niveau d'inscription baptisé "freemium" donnant accès au module de recherche à titre gratuit.)

Plateforme d'achats responsables et inclusifs

Retrouvez toutes les structures d'insertion et du handicap.

[Pour accéder au site le marché de l'inclusion](#)

Plateforme permettant de :

- **rechercher un prestataire** : par secteur d'activité, par lieu d'intervention, par type de structure (Entreprise Adaptée, Entreprise adaptées de travail temporaire, établissement et service d'aide par le travail économique), par type de prestation
- **publier un besoin d'achat**



**Le marché
de l'inclusion**